

Une pétition pour le maintien d'une ATSEM en maternelle à la Fontaine-Couverte

Samedi dernier, à Falaise, un nouveau kiosque des élus s'est déroulé, cette fois rue de la Rosée. Des parents d'élèves réclamaient le maintien de Bérangère, une ATSEM, dans une classe de maternelle jusqu'à la fin de l'année scolaire. En vain.

Samedi dernier, le nouveau kiosque des élus de Falaise était cette fois installé rue de la Rosée. A cette occasion, un groupe de parents d'élèves s'est déplacé à la rencontre du maire, Hervé Maunoury, pour demander le maintien d'une ATSEM au sein d'une classe de maternelle de la Fontaine-Couverte.

L'un d'eux, Romain Richard, s'est fait le porte-parole du groupe en expliquant calmement le but de leur venue. Ils ont appris, il y a quelques jours, que l'ATSEM (agent territorial spécialisé) de la classe de maternelle de leurs enfants devait être déplacée et changer d'école à la rentrée prochaine de février.

Interpellant le maire, les parents d'élèves ont rédigé une pétition, s'associant afin d'obtenir le maintien de Bérangère Deboisne au poste d'ATSEM dans cette classe des moins de trois ans (MTA).

Pour une meilleure stabilité des enfants

Romain Richard a insisté sur l'importance de la spécificité du jeune public accueilli en MTA et les besoins spécifiques des enfants de cet âge. « **Agés entre 2 et 3 ans, ils ont besoin d'une personne de confiance auprès d'eux, qu'ils connaissent bien et auxquels ils sont attachés** », a lâché le jeune papa.

Les parents se posent des questions sur la décision prise par la mairie sans aucune explication ni justification et ce dans un délai court avant le départ imposé à Bérangère. « **Nous ne comprenons pas ce déplacement. C'est une équipe pédagogique qui fonctionne très bien entre la maîtresse et les ATSEM.** »

De plus, au sein de la classe, un enfant, Nathanaël, a un besoin particulier. Il s'exprime avec le langage des signes et justement Bérangère s'est autoformée sur la langue des signes. **« Elle est une aide précieuse pour l'enfant. »**

Pour les parents, il aurait été judicieux de lui permettre de terminer l'année au sein de cette classe afin que son départ n'impacte pas l'équilibre de la classe. Ils ont demandé au maire de reprendre le dossier en main. Ce dernier a souligné qu'effectivement il était au courant de mouvements d'agents au sein des écoles sur la petite enfance.

« Il faut que je regarde ce dossier de plus près, mais s'il y a des mouvements c'est qu'il y a une raison. On ne bouge pas les agents sans raison. » Promettant une réponse au cours de cette semaine.

Dès lundi soir, le maire a pris **« connaissance ce jour de ce dossier qui est lié à un mouvement interne d'agents en cours d'année, rendu impératif par nécessité de service. »**

Les mouvements de personnel sont heureusement très rares durant les périodes scolaires. Nous les évitons au maximum afin de ne pas perturber l'organisation des classes et les repères des enfants. »

Le mouvement interne finalement acté

Le maire confirme que plusieurs hypothèses de travail ont été envisagées avant d'acter ce mouvement interne de personnel. Le mouvement retenu étant le moins impactant pour les sites concernés, à savoir le Multi accueil, le MTA et l'école maternelle Foch.

Il permet de maintenir une qualité de service satisfaisante sur ces 3 sites grâce à une prise en compte des formations, des expériences, des statuts des agents concernés mais aussi une observation de l'Education Nationale. **« Après consultation des services ressources humaines, affaires scolaires, de la directrice du pôle de la Crosse et de l'Inspecteur de l'Education Nationale, j'ai confirmé ce jour le mouvement prévu, en l'absence d'alternative. »** Par conséquent, concernant la classe de MTA, sur une équipe de 3 ATSEM, l'une d'entre elles sera bien remplacée à partir de la rentrée par une ATSEM diplômée et expérimentée de 17 années d'expérience auprès de tout-petits enfants.



Des kiosques qui ont leur utilité dans l'écoute et la convivialité.